



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 030-253002539-20240411-DEC20240010-AR

S²LO

DEC2024 n°10 p 10

Décision du Président N°2024/0010

Objet : Portant sur la demande de financement auprès de la DDTM fond vert pour les travaux de confortement des digues de la basse vallée

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°26 de ladite délibération autorisant le Président de demander à tout organisme financeur, pour toute opération figurant au budget ou ayant l'approbation du comité syndical, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'EPTB Vidourle sollicite le financement de la DDTM fond vert.

DÉCIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature du dossier de demande de financement auprès de la DDTM fond vert pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de confortement des digues de la basse vallée pour un montant de travaux de 307 784 euros avec une réalisation du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2026.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est :

Fond Vert :	80 %	246 227.20 € H.T
EPTB Vidourle :	20 %	61 556.80 € H.T
Montant de l'opération :	100 %	307 784.00 € H.T

Article 3 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 11 AVR. 2024

Le Président,
Pierre MARTINEZ

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org